

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 33 (1882)

Artikel: La révolution dans l'ancien évêché de Bâle : d'après un témoin oculaire

Autor: Kohler, Xavier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA RÉVOLUTION DANS L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BALE

D'APRÈS UN TÉMOIN OCULAIRE

Communiqué par J. FEUNE, avocat.

Le 19 octobre 1882 M. l'avocat Feune nous annonçait la découverte d'un manuscrit du plus haut intérêt sur la révolution dans l'Evêché; ce manuscrit, appartenant à M. Verdat, avait été écrit par un bourgeois de Delémont, J. Chariatte, « Je doute, ajoutait notre correspondant, qu'il existe un manuscrit aussi plein de détails; on se croit, en lisant, en présence des évènements. S'il s'imprimait en brochure, je crois qu'il s'en débiterait considérablement. Par le journal *Le Jura*, cela serait trop long. » Et notre honorable collègue se mit à résumer le manuscrit ou à en faire des extraits; puis il nous soumit les 30 premières pages de son travail. Avant de les lui retourner nous les communiquâmes à la Société d'émulation dans sa séance de novembre; elle accueillit au mieux cette bonne communication, en exprimant la satisfaction qu'elle éprouverait de voir livrer à l'impression ce précieux document historique. Quelques jours plus tard, au moment de retourner ces pages à M. Feune, la nouvelle nous parvint de sa mort si subite et si imprévue. Resté ainsi en possession de cette ébauche incomplète, nous avons pensé que nous ne pouvions mieux faire que de l'insérer dans les *Actes* de la Société. Les amis de l'histoire y trouveront leur compte, et nous rendrons par là un dernier hommage à la mémoire de notre digne et regretté collègue, dont toute la vie fut consacrée à la chose publique et au bien de son pays.

X. K.

L'hiver de 1789

Partout on s'en est ressenti et on s'en ressentira encore longtemps, ne fût-ce qu'à cause des arbres fruitiers, pommiers, poiriers, cerisiers, noyers, etc., qui ont presque tous été gelés, de façon que l'année suivante il fallut les couper. On ne voyait que des tas de bois ; cela faisait peine à voir. On parlait d'un précédent gros hiver qui était déjà très rude, à ce que disaient ceux qui l'avait ressenti, puisqu'on attrapait des sangliers, chevreuils, etc., tout vivants, dans les neiges ; mais il ne dura pas, et il n'était pas à comparer à celui de 1789, qui a sévi pendant plus de six semaines avec une bise excessive. Tout gelait dans les maisons, même près du fourneau qu'on chauffait deux fois par jour. Beaucoup de personnes mettaient encore un fourneau de fer près des fenêtres ; ce qu'on n'avait jamais vu dans un même appartement. Dans plusieurs maisons de la ville on mettait le baquet d'eau derrière le fourneau pendant la nuit ; et pourtant l'eau était gelée le lendemain matin. A Courfaivre, il est gelé dans les étables des veaux d'un an et des brebis. A Bourgfelden, près de Bâle, a gelé une vache qu'on allait voir par curiosité. Elle était dans l'écurie, attachée à sa place, bien dressée sur ses quatre pieds, les yeux ouverts. Au premier abord, on la croyait réellement en vie. Le propriétaire faisait payer l'entrée qui lui a rapporté plus du double de la valeur, tant il y allait de monde de Bâle et des environs.

La bise a commencé à se faire sentir vers la Toussaint, et n'a presque pas discontinué jusque vers la fin de février. Il est même tombé beaucoup de neige qui a tenu presque tout l'hiver.

A tout moment on entendait parler de voyageurs gelés sur les routes ; d'autres personnes à cheval tombaient

mortes en entrant dans les auberges. Un nommé Courvoisier, de la Chaux-de-Fonds, a eu en voyage les deux mains gelées et il fallut en faire l'amputation.

La misère et la désolation étaient partout. Très peu de moulins pouvaient moudre, même avec beaucoup de peine ; on attendait 8 jours pour avoir sa farine ; on ne savait quoi manger ; les pommes de terre étaient gelées ainsi que les choux salés ; dans les meilleures caves le vin gelait, malgré les brasiers qu'on y entretenait. A Paris le roi faisait chauffer des appartements pour le pauvre peuple qui manquait de travail et mourait de froid.

L'été de 1789, il y a eu dans les environs de Paris et ailleurs, des tempêtes terribles, accompagnées de grêlons pesant jusqu'à 4 et 5 livres. Il en est résulté que, dans toute la France et autres pays, le grain était extrêmement cher : il manquait presque partout. Les Anglais en envoyèrent à Paris, partie en grain, partie en farine, qu'on ne pouvait presque pas sortir des sacs ; c'était comme de la pierre qu'il fallait écraser avec de grands marteaux ; après l'avoir concassée, il s'en élevait une poussière d'une odeur insupportable.

Pendant tout l'hiver le grain se payait dans notre pays 45, 46 et 47 sols le penal ; en juin et juillet 55 sols, même un gros écu ; en 1790 il se payait encore 46 et même 50 sols ; au commencement de 1791, 45 sols. L'ouvrage manquait à presque tous les ouvriers ; le bétail était à très bas prix ; cependant l'argent était encore assez commun.

En hiver 1790, la ville de Porrentruy fit venir du grain qu'elle donnait à perte à ses bourgeois ; celle de Delémont en avait aussi fait venir, mais il était aussi cher qu'ailleurs ; celle de St-Ursanne distribuait à chaque personne, deux fois la semaine, un quart de miche.

Le Prince en fit venir aussi ; il le vendait à Delémont deux livres dix sols le pénal ; c'était au même prix que d'autres. On fit un mélange de froment et de gruaux

d'avoine, celle-ci chargée d'ivraie, et le pain était si mauvais qu'il rendit malade tous ceux qui en mangèrent ; les médecins en défendirent l'usage et les gruaux restèrent en magasin.

Etat du pays en 1790

Tandis que la *grande révolution de France* se faisait, notre pays ne laissa pas que de manifester du mécontentement. Les troubles de 1740, provoqués par les Petignat et consorts, étaient encore dans la mémoire de beaucoup de personnes, et c'est la *chasse* qui donna naissance chez nous au revirement politique qui y survint.

Les Français venaient chasser jusque dans notre pays ; les gens de Vaufrey et d'ailleurs qui nous avoisinent, chassaient indistinctement sur leur territoire et sur le nôtre. Ceux de l'Ajoie, de St-Ursanne et des environs les imitèrent ; quand ils n'eurent plus rien trouvé, ils vinrent jusqu'à dans les forêts de la ville de Delémont. Les bourgeois et autres voyant cela, se procurèrent des armes, qu'ils cachaient pour sortir de la ville, et on allait à la chasse et à la traque comme les autres, ouvertement et même avec des chiens de chasse, et on tuait tout ce qu'on trouvait. Dans ce temps-là on comptait par centaines les chevreuils qui se trouvaient dans la forêt de la Chaive. Auparavant, nos laboureurs allaient garder leurs champs toutes les nuits, lorsque les blés commençaient à monter ; malgré les feux et le bruit, les sangliers et les serfs faisaient leurs ravages ; c'était comme une grêle pour les champs un peu à la portée des forêts ; et cependant si l'on s'était servi d'armes à feu pour les tirer, et que les forestiers les eussent trouvés, ils auraient été amendables de 50 livres de Bâle, indépendamment des frais ; c'est arrivé à Develier et ailleurs.

Dans la vallée de Delémont et dans l'Ajoie on comptait passé 1500 journaux de terrain inculte à cause des san-

gliers et des cerfs, qui les auraient entièrement ravagés, si l'on se fût avisé de les ensemencer. Quelques années avant 1790, on rencontrait dans la petite forêt de la maïsonnette Roggenbach et aux Echaimés, des douzaines de sangliers, des troupes de chevreuils et des lièvres sans fin ; à plus forte raison dans les grandes forêts ; le creux du Vorbourg était la pépinière du sanglier, la montagn^e de la Chaive celle du chevreuil. Dans les finages d'Ajoie on voyait jusqu'à 40 cerfs en une seule bande. Le forestier de Delémont disait que les années précédentes il y avait dans la Chaive et à la côte d'Abépierre passé trois cents chevreuils. Les prés, un peu éloignés de la ville, aux Echaimés, aux prés Grebit et champs Badat, étaient continuellement ravagés par les sangliers ; tous les jours on allait boucher et aplanir les creux ; l'hiver, il fallait entourer de paille ou autre chose semblable les jeunes arbres pour les préserver de la dent des lièvres. Pendant les fenaisons et les moissons on fauchait ou attrapait beaucoup de jeunes lièvres ; mais il fallait bien se garder d'en dire mot, on eût été à l'amende. On prenait le fusil du braconnier et on le mettait en prison pour l'obliger d'accuser ses complices, s'il en avait, après quoi on le condamnait à 50 livres d'amende et aux frais.

Voilà l'état où se trouvait le pays relativement au gibier et, sans la révolution de France, on aurait vu bien d'autres choses. C'est ainsi qu'il était déjà question de la *dîme du foin et des légumes des jardins* ; la proposition en avait été faite aux communautés de la Vallée : elle aurait été ordonnée comme pour les pommes de terre. Quant à la dîme de ce tubercule, elle était refusée en beaucoup d'endroits. Pour apaiser quelque peu les esprits, le Prince fit publier en 1790 dans les églises par les curés, que, vu la dureté de la saison et la cherté des vivres, il laissait un demi-journal de champ emplanté de pommes de terre franc de dîme ; mais cette ordonnance n'était

que précaire ; elle ajoutait que toutes réclamations devaient être adressés à Son Altesse.

C'est à cette occasion que les paysans de la Vallée ont, les premiers, commencé à réclamer *leurs anciens droits et priviléges* accordés par les princes en différents temps. Avec beaucoup de peine et de démarches ils parvinrent à faire revivre les vieux rôles et lettres de franchises de la Vallée. Le Prince s'y refusant, les paysans nommèrent des députés pour tous les villages à l'effet de consulter à Bâle. Ici on leur dit que *de droit* le Prince ne pouvait pas refuser ce qu'ils lui demandaient au vu de leurs droits et franchises ; elles étaient accordées, objectait-on, sous certaines restrictions et réserves qui auraient pu renverser à son gré tout ce qu'il avait consenti par grâce. Les députés étant de rechef allés à Bâle, on leur conseilla de ne pas s'en tenir là, attendu qu'une chose due ne devait pas s'accorder par grâce. Ils allèrent donc de nouveau chez le Prince, qui, voyant qu'ils persistaient, les admit au bénéfice du rôle et des lettres de franchises ainsi qu'ils le demandaient, et c'est ainsi qu'ils ont recouvré le droit de chasse. Les gens de la Prévôté de Moutier-Grandval n'avaient rien à demander ; ils ont toujours conservé leur droit de chasse et n'ont jamais voulu se soumettre à payer la dîme des pommes de terre.

La ville de *Delémont* commença à faire valoir ses griefs contre son magistrat. Les esprits s'échauffèrent le dimanche qui suit la St-Jean 1790, jour ordinaire de la prestation du serment et de la nomination des conseillers. Quelque temps auparavant, on avait déjà voulu, par l'organe des députés des maîtrises de la ville, porter différentes doléances au magistrat, mais elles n'étaient pas en règle, parce qu'on ne pouvait pas obtenir d'assemblée de bourgeoisie. La demande pré rappelée, les bourgeois devaient comme de coutume nommer deux députés pour, de concert avec le magistrat, élire deux conseillers. Les uns s'y opposèrent disant qu'il y en avait assez de ceux qui y étaient ; cependant à la pluralité des voix l'élection

fut décidée. Le choix tomba sur M. Wicka, médecin et M. Louis Chariatte, tanneur et cabaretier de la Couronne. Après bien des pourparlers, le plus grand nombre des votants déclarèrent qu'ils ne prêteraient pas le serment prescrit à moins qu'on n'accordât des assemblées de bourgeoisie. Après la grand'messe, M. Moreau, en présence de M. Charles de Rinck, fils (dans ce moment administrateur de la Châtelainie, en remplacement de son père, très âgé, qui n'avait jamais voulu permettre d'assemblée), ainsi que du conseil et de toute la bourgeoisie, fit un superbe discours pour exhorter les bourgeois à ne pas manquer à un devoir aussi important que le serment qui se prête au Prince et à la ville ce jour-là. Pour calmer les esprits il promit, sur sa parole d'honneur, qu'on aurait des assemblées de bourgeoisie ; ce qu'il demanda à M. de Rinck qui y consentit.

Dans une assemblée, on nomma alors des députés pour recevoir les doléances de chacun, avec invitation de les formuler par écrit sans nommer personne et cela dans la huitaine, puis les mettre en ordre dans un cahier à discuter par toute la bourgeoisie.

Au jour fixé pour la discussion, on nomma de nouveau six députés pour faire exécuter les décisions prises, savoir : MM. Bennot, avocat, Germain Helg, teinturier et des six notables, Germain Miserez, orfèvre, François Stouder, notaire, Joseph Metille, meunier et Claude-Joseph Verdat, sculpteur. Les six députés coordonnèrent ensuite le travail en trois cahiers distincts ; le premier contenait la demande d'une assemblée des Etats du pays et les matières qui ne pouvaient être décidées qu'aux Etats ; le second contenait différentes demandes à adresser au Prince, entre autres celle de la chasse ; le troisième portait différents articles dont on demandait le redressement au magistrat, lequel pouvait y acquiescer de sa propre autorité, ce qu'il fit.

Après quoi, le magistrat nomma de son côté six députés, pour, conjointement avec les six de la bourgeoisie,

travailler à la recherche des titres de la ville, notamment de ceux relatifs à la chasse, mais on ne les trouva nulle part ; on découvrit seulement dans les vieux protocoles qu'autrefois on était en possession du droit de chasse, et que le seul titre était la lettre de franchises de la ville donnée par l'Evêque Pierre et portant entre autres que Son Altesse lui accordait les droits et franchises de la ville de Bâle, lorsqu'elle était ville impériale ; comme Porrentruy en avait aussi une qui lui accordait les droits et franchises de la ville de Colmar, lorsqu'elle était aussi ville impériale.

Jusqu'ici les affaires étaient sur un assez bon pied. On avait nommé quatre personnes, savoir M. Marchand, lieutenant de ville, M. Waldsperg, secrétaire, M. Rédet, avocat et M. Joseph Metille, en leur accordant 5 livres bâloises par jour et par personne, pour consulter à Bâle sur la lettre de l'Evêque Pierre, sur l'objet des regains des étrangers et autres affaires.

Pendant que tout cela se passait le plus tranquillement du monde, d'un autre côté on tramait tout autre chose. Le Prince faisait une grande provision de grains ; les greniers de la cour de Défémont en étaient tout remplis ainsi qu'à Porrentruy. On n'en vendait pas malgré la grande cherté de cette denrée. Cela faisait gloser tout le monde ; on n'y a rien su qu'au moment où le projet devait éclore. On disait bien que c'était pour nourrir des soldats ; mais quels soldats ? Les Suisses n'en donneraient pas, ni les Français ; les Impériaux ne pourraient arriver parce qu'il faudrait traverser le canton de Bâle. Voilà ce qui se disait dans le public.

A Porrentruy et en Ajoie, on était extrêmement agité. M. l'abbé Lémann, de retour de Besançon, où il était allé faire imprimer les griefs de cette contrée, beaucoup plus nombreux qu'ailleurs, voulait tout refondre ; il ne craignait rien ; il bravait toutes difficultés qui se présentaient. C'est ainsi qu'un jour il va avec ses commettants prendre de son chef possession d'une place, suivant lui vacante, de l'église St-Michel, et le voilà, de son autorité privée,

prêtre de St-Michel, quoique le Prince eût nommé pour ce bénéfice un Alsacien. Voici un autre cas. Lorsque les bourgeois de Porrentruy eurent rédigé leurs doléances en cahiers, ils invitèrent le Conseil à se joindre à eux. M. Lémann les fit imprimer, et lorsque l'imprimé eut paru, le Conseil l'avait pour ainsi dire désavoué, par le motif qu'avant tout les députés auraient dû le soumettre au Conseil pour voir s'il n'y avait rien à changer, qu'en tout cas il désavouait beaucoup de choses, de façon que d'une raison à une autre on se dit des injures, à ce point que M. Keller, receveur de Son Altesse et maître-bourgeois, provoqua M. Lémann par des grossièretés telles que ledit Lémann dut s'en offenser et qu'il lui dit qu'il en aurait satisfaction, etc.

Le lendemain ou surlendemain les principaux du Conseil étaient invités au dîner du château, ce que surent bien vite les partisans de M. Lémann. Les paysans des environs, avertis, arrivèrent en ville au nombre de trois cents, armés de bâtons et de cordes, et, au retour des membres du Conseil, ils menacèrent de les pendre, entre autres M. Keller, qui n'eut que le temps de se cacher, le procureur général qui n'était pas aimé des campagnards, et M. Migy, conseiller aulique. Cependant M. Lémann les exhorte à se retirer et à ne commettre aucune voie de fait, et ils se retirèrent non sans avoir fait peur à ceux qu'ils avaient en vue.

Quelques jours après on mit le feu à des maisonnettes de jardin, à celles du procureur et de M. Migy.

Dans le même temps on a aussi mis le feu à l'ermitage d'Arlesheim. C'est un jardin anglais appartenant à Monsieur d'Andlau, grand-bailli d'Arlesheim. Dans une des maisonnettes il y a une figure d'ermite qui, d'une main, tient un livre ; lorsqu'on entre il laisse aller le livre sur ses genoux et tourne la tête et les yeux pour regarder ceux qui entrent et il lesalue de la tête ; puis il relève son livre comme s'il voulait continuer sa lecture. Cette

figure a été faite par M. l'abbé Aubry, du Noirmont, et M. Claude-Joseph Verdat, sculpteur, et c'est un horloger des Franches-Montagnes qui a fait les rouages.

Un nommé Crétin, horloger, originaire de Soulce, résidant à Porrentruy, distribuait des imprimés tendant à fomenter des troubles dans notre pays. C'était un Dialogue entre un Montagnard et un Ajoulot, contre le Prince et les grands de sa cour, contre les chanoines, les forestiers, les jabiers, etc. On lui dit qu'on le demandait au château pour lui donner de l'ouvrage. Arrivé là, on l'entreprit touchant les imprimés et on le mit dans un cachot. C'est de là, dit-on, qu'est née la haine qu'on nourrissait contre le procureur général, Migy et le chanoine de Gléresse, contre celui-ci surtout qui voulait qu'on fit tout de suite le procès de Crétin pour le pendre. Sur le soir, sa femme voyant qu'il ne revenait pas, communiqua sa méfiance à quelques bourgeois ; on s'assembla et proféra des menaces contre le château, si on différait de relâcher le prisonnier. Le maître-bourgeois Guélat, averti, se hâta d'aller en prévenir le Prince, qui, dit-on, ne savait rien de cet emprisonnement, et immédiatement le Prince ordonna qu'on relâchât Crétin. M. de Gléresse, menacé, n'osant plus sortir, se fit conduire à Arlesheim, dans sa voiture, avec six chevaux, comme si c'était le Prince lui-même qui allât quelque part. On assure que si, à Cornol, on avait su que de Gléresse était dans cette voiture, on l'aurait assommé, et il s'en méfiait bien, car tout était bien fermé et les chevaux allaient toujours au galop. Il passa à Delémont sans s'arrêter et poursuivit sa route jusqu'à Vienne pour solliciter l'Empereur d'envoyer des troupes dans notre pays. Le public ne savait où il était allé. Ce n'est qu'à son retour qu'on apprit quel l'Emperateur enverrait du monde pour mettre les mutins à la raison. Chacun disait la sienne. On ne parlait plus de la France ; les uns prétendaient qu'il viendrait 800 hommes, les autres 600, etc., d'autres point, et d'aucuns qu'on parlait tant des beniessons qu'à la fin ils venaient.

Dans ces entrefaites, nos députés de Bâle revinrent. Ils avaient bon espoir ; les avocats avaient gardé leurs papiers pour les examiner et au bout de six semaines ils donneraient leur réponse ; mais, moins de huit jours après, ils les avaient retournés disant qu'ils ne voulaient ni ne pouvaient se mêler de nos affaires. On supposait que quelque grand chanoine y avait mis la patte. Quoi qu'il en soit, il a été fait de grands frais dont la ville n'aurait pas eu besoin. On s'y était pris trop tard ; mieux eût valu s'adresser à Colmar ou ailleurs.

Les députés se réunissaient à l'hôtel-de-ville pour rédiger une réponse à une circulaire de Son Altesse en date du 7 février 1791, par laquelle il mandait à tous ses sujets d'indiquer dans la quinzaine la localité la plus convenable pour tenir l'assemblée des Etats et ce qu'on désirait y voir traiter, etc. Pour les aider dans la rédaction de la réponse, ils avaient M. Bajol, lieutenant de la Prévôté, et M. Moreau, lieutenant de la Vallée. Malgré sa lenteur, M. Bajol fut très utile tant à raison de son grand savoir que des connaissances qu'il avait dans ces sortes d'affaires, parce que dans son jeune temps il avait été syndic des assemblées des Etats.

Les troupes impériales dans le pays.

Tandis que les députés s'occupaient de leur travail, on apprend que les troupes de l'Empereur demandaient passage par le canton de Bâle pour entrer dans notre pays. Le canton s'y opposa énergiquement, parce que le gouverneur d'Huningue menaçait de brûler la ville si elle accordait le passage. Bâle envoya un messager à l'Empereur, un autre à Paris et un troisième dans les autres cantons suisses. Ceux-ci expédièrent aussitôt des troupes aux environs de Bâle pour s'opposer au passage des Autrichiens. Les Français regardaient cette introduction de troupes allemandes dans notre pays comme un moyen d'opérer une contre-révolution en France par l'Alsace et

le Sundgau qui nous avoisinent ; les journaux de Paris en firent aussitôt mention. Voici, du reste, un article des Annales patriotiques et littéraires de la France, 15 février 1791 :

« Le ministre impérial, résidant à Bâle, a demandé le « passage d'un régiment destiné à protéger le système de « gouvernement établi dans les possessions de l'Evêque « de Bâle et notamment dans le pays de Porrentruy ; « cette offre de service n'a pas été admise, et le canton « de Berne a proposé d'envoyer deux députés pour dis- « cuter les intérêts respectifs du Prince-Evêque et du « peuple. Il a offert également de joindre à ces commis- « saires deux personnes pour faire valoir les intérêts de « l'Evêque, et deux pour le peuple. Si ce moyen ne réus- « sit pas, le canton de Berne demande à envoyer de ses « propres troupes dans le pays de Porrentruy. — Cette « circonstance fournit une occasion de plus d'étudier et « de surveiller la conduite du ministre des affaires étran- « gères et celle du comité diplomatique. On peut dire « hardiment que si l'admission des troupes autrichiennes « a lieu dans le pays de Porrentruy, nous espérons que « M. Montmorin, qui a su si bien cabaler dans l'assemblée « électorale du département de Paris, pour faire nommer « plusieurs de ses créatures à ce département, pensera « plus d'une fois au danger de laisser introduire des « troupes autrichiennes dans les Etats de Bâle, et, s'il « n'y pense pas, pour l'empêcher, le fouet correcteur de « l'opinion et de l'indignation publique le réveillera de sa « léthargie diplomatique. »

Les Etats de Berne et de Soleure envoyèrent des députés au Prince. A leur passage à Delémont, le grand-bailli, M. de Rinck les invita à souper chez lui, mais ils refusèrent catégoriquement. Ils étaient arrivés le jeudi 17 février 1791 vers 7 heures du soir ; ils descendirent à la Tour rouge, où ils avaient fait préparer leur souper, couchèrent au château du Prince avec leur suite et partirent

le lendemain vers les 8 heures du matin. Ils avaient deux chariots couverts chargés de malles, trois carrosses à 4 chevaux et leur sautier à cheval précédant lesdites voitures, avec le manteau moitié rouge moitié noir pour Berne, rouge et blanc pour Soleure ; il y avait 26 chevaux pour les deux états. Les députés de Bâle, au nombre de deux, arrivèrent à Delémont le 19 et en partirent le même jour. Ils avaient un carosse à 4 chevaux et deux sautiers à cheval, manteau blanc et noir.

Ces messieurs parviendront-ils à aplanir les difficultés ? Combien leur faudra-t-il de temps ? C'est ce qu'il était impossible de dire, car M. Charles de Rinck ayant demandé à MM. de Berne et Soleure combien de temps ils comptaient rester à Porrentruy, ils lui répondirent : peut-être 8 jours, 8 semaines, 8 mois et peut-être 8 années.

Pendant ces entrefaites, les délégués de Delémont ayant achevé leur réponse à la circulaire de l'Evêque, en donnèrent connaissance à la bourgeoisie assemblée à l'hôtel-de-ville le 24 février ; elle était conforme à ses vœux. Puis M. Moreau, lieutenant de la Vallée, qui a toujours présidé les assemblées, non pas comme officier du prince, mais comme bourgeois, fit lecture d'un imprimé, ayant pour titre : *Déclaration*.

En voici la teneur :

« *Joseph*, par la grâce de Dieu, Evêque de Bâle, etc.
« Informé depuis longtemps des circonstances critiques,
« dont on nous dit que la patrie est menacée, *Nous* avons
« cru qu'il était de notre devoir d'en informer le chef de
« l'Empire, lequel pour le maintien de la sécurité du re-
« pos public et de la Constitution, a bien voulu ordonner,
« à ses propres frais, un secours qui, dans la circons-
« tance, a été trouvé nécessaire.

« Cependant, *Nous* apprenons qu'on se plaît dans le
« public de donner à ces mesures des motifs bien diffé-
« rents et qu'il en résulte une inquiétude qui tend à trou-
« bler le repos qu'on cherchait à maintenir.

» Dans de pareilles circonstances, nous avons cru de-
« voir tirer nos sujets de cette erreur en leur déclarant,
« comme par les présentes nous leur déclarons que ces
« mesures, qui n'eussent jamais été à la charge de nos
« sujets, n'ont eu d'autre objet que celui d'assurer le bon
« ordre et la tranquillité publique, jusqu'à ce que, dans
« une prochaine assemblée des Etats, que nous sommes
« invariablement déterminé de convoquer, conformément
« à notre rescrit du 7 de ce mois, nous ayons de nouveau
« assuré les droits et la Constitution du pays, pour le
« maintien desquels nous ne pouvons avoir de meilleur
« garant que la fidélité et l'attachement de nos sujets. »

« Donné en notre château de résidence à Porrentruy, ce
13 février 1791. »

Si les Bâlois, disait-on, n'avaient pas mis d'empêchement au passage des troupes autrichiennes, la *Déclaration* du Prince ne serait pas ainsi conçue ; elle chanterait bien autrement ; mais patience, les grands chanoines ne se rebuteront pas de sitôt ; de Gléresse et de Rinck l'aîné ne lâcheront pas encore prise bien qu'on ne sache pas seulement où ils sont, principalement de Gléresse qui n'ose plus se montrer et dont la vie ne serait pas en sûreté s'il se trouvait dans le canton de Bâle.

Néanmoins les Porrentruy et les Ajoulots furent quelque peu intimidés, les premiers surtout qui criaient si haut et qui avaient un gros volume de griefs ; leur réponse à la circulaire du Prince ne portait que quatre signatures.

Pour avoir des troupes il fallait un prétexte. Il est connu que les nobles avaient fait à l'Empereur de faux rapports en disant que tout était en désordre, qu'on volait, massacrait, incendiait et que les terres ne se cultivaient plus. Ces bruits étaient tellement accrédités chez nos voisins qu'on hésitait à y venir. Cependant, un Bâlois, voulant s'en assurer, serendit jusqu'à Glovelier, mais il fut bien étonné de voir que tout le monde était très-tranquille et

que les paysans cultivaient leurs champs comme à l'ordinaire. C'est une preuve que les nobles aristocrates ne demandaient pas mieux que le désordre et les voies de fait pour prétexter la nécessité de troupes dans la Principauté ; ils sacrifieraient tout plutôt que de corriger les abus ; ces abus, ils les avouaient eux-mêmes quand ils étaient avec un bourgeois, mais seulement pour l'ama-douer. Ils ne pouvaient souffrir qu'on se récriât contre les abus, puisque c'étaient eux qui les commettaient, eux qui anticipaient de plus en plus sur le peu de droits qui restaient depuis les troubles de 1740. Les bourgeois se fussent trouvés dans une position pire que les serfs de main-morté de la ci-devant seigneurie de Vaufrey, de Montjoie, etc.

En attendant la convocation des Etats, la police se faisait régulièrement ; chacun était obligé de monter la garde ou de payer, personne n'en était exempt ; les prêtres, les nobles, les conseillers, les veuves payaient ; cela revenait, par année, à 1 florin par personne ; ci-devant il en coûtait 2 à 2 livres 10 sols. Le chapitre donnait annuellement pour tous ses suppôts 44 livres afin de décharger la bourgeoisie.

Tandis qu'on se berçait encore de l'espoir que les troupes autrichiennes ne franchiraient pas la frontière, on apprend tout à coup leur arrivée. Les aristocrates avaient réussi, ils étaient au comble de la joie, ils ne baissaient plus la tête.

Le 19 mars, vers 4 heures après midi, les Autrichiens arrivaient à Delémont et déjà le même jour, à la messe de paroisse, le curé avait donné lecture en chaire d'une nouvelle déclaration de son Altesse portant que les troupes ne coûteraient rien aux particuliers, qu'elles venaient pour maintenir l'ordre, la tranquillité et la sécurité, tant de l'assemblée des Etats que du public, que chacun pouvait porter aux pieds du trône ses plaintes, soit personnelles soit générales, que tout le monde serait content et satisfait.

Mais, disait-on, si le Prince avait réellement tant à

cœur le bien-être de ses sujets, il n'était pas besoin de soldats pour s'acquitter d'un devoir de bienveillance envers ses sujets qui ne l'avaient sûrement pas mis dans le cas de recourir à la force armée de l'étranger. Qu'avait-on fait ? Trois cents Ajoulots s'étaient rassemblés sur la place de Porrentruy, armés de bâtons, etc., et on réclamait les droits de chasse qu'on avait escamotés au profit du souverain. Voilà à peu près tout ce qui pouvait donner l'apparence d'un désordre à châtier. Son Altesse avait en mains d'autres moyens pour pacifier les esprits. Il n'avait qu'à voir si les griefs étaient justes ou non ; s'ils étaient fondés, il n'avait qu'à rendre justice. En outre, il avait à ses côtés les députés suisses qui n'eussent pas permis qu'on exigeât plus que de raison et justice. Il suffisait de prendre pour base la sentence de Vienne et le rôle ; on ne prétendait pas au-delà de ces anciens titres. En tout cas, ajoutait-on, si les intentions de Son Altesse étaient si pures qu'elle le faisait entendre, elle n'aurait pas dû attendre jusqu'à l'arrivée des troupes pour faire sa *Déclaration*.

Sur les 500 soldats il y avait 450 fantassins et 50 dragons ou chasseurs à cheval, en outre deux ou trois canons.

Pour les recevoir, la bourgeoisie de Delémont avait formé un piquet de 25 hommes à cheval, avec uniforme bleu et rouge, comme cela était prescrit depuis le règne du Prince Frédéric de Wangen, qui avait mis tout le monde sur le pied de milice réglée dans la Vallée ; les bailliages allemands et la ville de Porrentruy seulement avaient habit rouge, revers blanc. Joseph Mettillé était porte-enseigne. Le piquet alla, pour les reconnaître, formalité d'usage, jusqu'au-delà du village de Soyhières, lieu dit : *Les Planches*. A la vue des nôtres, les Autrichiens furent saisis de crainte et devinrent pâles comme la mort. Ils faisaient pitié à voir, ils étaient sales et si fatigués qu'ils ne pouvaient presque plus marcher ; 50

hommes bien décidés et bien armés les auraient facilement exterminés. Aussitôt ils portèrent la main au sabre et au fusil, mais ils furent bientôt rassurés.

A leur arrivée près du jardin de madame de Verger, un autre piquet de l'infanterie de la ville alla les reconnaître en leur criant : Qui vive ! halte ! quel est votre régiment ? — Les cavaliers de la ville qui étaient en tête, répondirent : Le régiment de Delémont. Tout cela s'était dit en allemand. Ensuite, ils entrèrent en ville en triomphe, tambours battants, les dragons le sabre nu à la main, ainsi que les nôtres ; notre infanterie était en file au haut du marché avec un tambour et un fifre et un porte-drapeau de la ville.

Quand les soldats furent devant la cour du Château, ils se mirent en file sur 3 rangs et présentèrent les armes à nos aristocrates, au Grand-Bailli et autres, puis ils entrèrent dans la cour où il leur fut distribué 2 livres de pain, ensuite ils furent répartis dans tous les cabarets où ils purent se réconforter avec une chopine et demie de vin de la cave du Prince.

Tandis que le commandant et les officiers du régiment étaient à souper chez M. Pallain, receveur de Son Altesse, avec d'autres officiers du Prince, venus à Delémont avec les de Rinck et de Maler qui étaient allés à la rencontre jusqu'à Bâle, le commandant reçoit l'ordre de partir sur-le-champ pour Porrentruy.

Harassés qu'ils étaient, ces pauvres soldats étaient fort mécontents ; ils se mirent en marche à 10 heures du soir. Le régiment y arriva vers 7 heures du matin, s'empara des portes de la ville en plaçant deux sentinelles ; les canons étaient braqués sur la place, chargés à mitraille.

Ces évènements étaient, comme on pense bien, vivement commentés par les journaux de Paris.

L'arrivée du régiment autrichien avait jeté l'effroi dans la ville de Porrentruy ; les députés du Comité étaient presque tous partis, à l'exception de l'abbé Lémann et de

son frère. Avant leur départ ils avaient assemblé les différents corps de maîtrise pour leur demander s'ils voulaient les garantir contre tout ce qui pourrait leur arriver. Ils répondirent affirmativement pourvu que les députés n'eussent rien fait que ce dont on les avait chargés, qu'autrement les bourgeois ne répondraient de rien. Sur cette réponse, les députés jugèrent prudent de partir ; il y avait, entre autres, MM. Rengger, secrétaire des Etats, le maître-bourgeois Guélat, Blanchard et Bouvier, prêtres et professeurs au Collège, l'abbé Voisard, promoteur ; les trois derniers n'étaient pas dans le secret. Il faut savoir que, pour être membre du Comité de Porrentruy, il fallait faire le serment de garder le secret de tout ce qui se ferait. Ce Comité avait délégué à Delémont un de ses membres pour engager un bourgeois de la ville à en faire partie. Il s'adressa, entre autres, à l'avocat Bennot, mais inutilement. On disait que le Comité de Porrentruy voulait ériger l'Ajoie en république, indépendante du Prince comme tel, le réduire à son simple Evêché et le congédier à Delémont pour en faire sa résidence. Pour le cas où ce projet eût été vrai, on ajoutait que le Prince avait eu raison d'appeler les Autrichiens pour le soutenir dans ses droits.

Comme les Autrichiens étaient à Porrentruy, où l'on attendait chaque jour l'arrivée d'un commissaire de l'Empereur pour régler les différents griefs du pays, Porrentruy et l'Ajoie prétendaient aussi avoir le droit de demander à la France un commissaire et des troupes pour régler les mêmes griefs et empêcher d'opprimer les sujets. Cette prétention se fondait sur ce que notre pays était allié avec la France depuis le règne du Prince Frédéric de Wangen.

Les députés de Bâle, Berne et Soleure partirent successivement de Porrentruy à l'arrivée des Autrichiens, sous escorte jusqu'aux Rangiers.

Pour découvrir les auteurs et complices du complot du Comité de cette ville, l'autorité avait nommé M. le lieutenant Bajol, de Delémont, qu'on disait très adroit dans ces

sortes d'affaires. Il y avait dans les prisons beaucoup d'individus, entre autres deux d'Epiquerez, le père et le fils, cabaretier et notaire, et un de Soubey, le nommé Pape, dit *du bout du pont*. Comme ils avaient tenu des propos malséants contre le Prince, on expédia un détachement de cavaliers et piétons pour les prendre ; ceux d'Epiquerez étaient cachés, le fils dans la cheminée, celui de Soubey derrière du fumier dans l'écurie. Quand ils furent saisis, l'officier demanda au notaire où étaient ses papiers ; comme il alléguait toutes sortes de prétextes, l'officier le fit coucher dans la cuisine sur un banc et ordonna à un caporal de lui appliquer des coups de bâton jusqu'à ce qu'il dirait où il les avait cachés. Il dit alors qu'ils étaient dans une petite cassette cachée dans un tas de fagots devant la maison.

Les prisonniers furent relâchés par M. Bajol.

Assemblée des Etats.

C'est le 16 mai 1791 que l'assemblée des Etats devait se tenir à Porrentruy, et Delémont n'avait pas encore nommé ses députés. La première élection était vicieuse ; après force cabales on nomma M. Rais, jeune conseiller, très capable, et M. Marchand, lieutenant de ville, une girouette, un fieffé aristocrate, qui, par son habil, se faisait moquer de lui et qui dut céder le pas à son collègue.

M. Rengger, syndic de l'assemblée, étant en France, il fut cité édictalement ; la citation contenait de nombreux griefs, auxquels il répondit dans un mémoire justificatif imprimé à Paris. C'était à l'assemblée de prendre son parti et de le juger s'il était coupable ; il chargeait le Prince d'avoir toujours différé d'accorder l'assemblée des Etats malgré ses propres sollicitations ; s'il l'avait accordée plutôt, les esprits ne se seraient pas tant échauffés et le désordre ne fût pas devenu si général. L'assemblée eut la maladresse, suivant le sentiment de beaucoup de monde, de lui répondre, par un imprimé, qu'elle ne le

reconnaissait plus pour son syndic, qu'il n'avait pas prêté serment aux Etats assemblés, etc.

Les 30 et 31 mai environ 8 à 900 hommes, armés de fusils, sabres, faulx, dont le rendez-vous était au Creugenat, se proposaient d'incendier la ville. Ils étaient commandés par un capitaine des gardes françaises de Paris, porteur, disait-on, d'une fausse lettre d'autorisation de l'Assemblée nationale. Mais le commandant ou maire de Delle en dissuada cette troupe, disant que ce serait pour l'Empereur un prétexte d'attaquer la France ; il fit saisir le capitaine, qui toutefois fut relâché déjà le lendemain. La même nuit, le Prince en fut averti sous main et les troupes autrichiennes furent mises sur pied tout aussitôt. Il était défendu à tous les bourgeois de sortir de leurs demeures sous peine de mort, et on eut bien de la peine de laisser, la nuit, partir la diligence, qui, la première, en apporta la nouvelle à Delémont.

Le lendemain, on saisit ceux qui étaient soupçonnés d'avoir pris part au complot ; beaucoup d'autres se sauvèrent à Delle, et c'est quelques jours après que M. de Schönau fut disgracié et remercié de sa charge de grand-maître du Château. Voulant quitter Porrentruy, il demanda un certificat au Prince qui le lui refusa, en lui disant d'en demander un au commissaire de l'Empereur. Celui-ci lui en expédia un immédiatement. M. de Schönau le porta au Prince pour le contre-signer ; sur son nouveau refus, il alla trouver le commissaire qui se rendit chez le Prince, auquel il tint un langage ferme, ajoutant que s'il ne voulait pas, lui, commissaire, partirait incontinent. Là-dessus la Prince signa et M. de Schönau partit, en passant par Delémont, le 11 juin.

Le même jour, une troupe d'étrangers au nombre de 50 à 60 hommes, allèrent à Saignelégier pour enlever le Grand-Bailli, M. de Kempf. On le traînait déjà hors de la maison, lorsqu'une de ses servantes voulant le défendre, reçut un coup de sabre sur le bras ; l'alarme s'étant ré-

pandue dans le village, on chassa les quelques assaillants et ceux qui étaient près du village jusqu'à Goumois.

A Delémont on doublait les gardes, le jour comme la nuit, et l'on n'avait, pour ainsi dire, ni poudre ni plomb. A St-Ursanne on en avait distribué aux bourgeois et il y avait douze gardes le jour et le double la nuit.

Les 15 premiers jours de la réunion des Etats, Delémont avait bon espoir que la chasse, entre autres réclamations, lui serait accordée. Mais après on commença à désespérer. Les grands chanoines ne voulaient pas en entendre parler. Notre député, M. Rais, le pressentant, nous écrivit de rédiger une requête au Prince. M. Moreau s'en chargea. Elle exposait que si nous n'avions pas de titres positifs, nous avions une possession immémoriale ; que l'usage de la petite chasse n'avait été interrompu que lorsque le Prince de Rinck avait demandé de la suspendre immédiatement après les derniers troubles du pays pendant lesquels on avait détruit tout le gibier ; que le Prince n'avait demandé cette suspension que pour 3 ans, afin de laisser repeupler le peu de gibier qui restait encore ; qu'à l'expiration des 3 années, personne ne songea à réclamer et que le Prince lança alors des ordonnances défendant la chasse sous peine de 50 livres d'amende, et que c'est ainsi que la chasse s'était perdue pour la Vallée, tandis que la ville de St-Ursanne et la prévôté de Moutier-Grandval continuaient d'en jouir parce qu'on n'avait pas voulu s'en départir. C'est Joseph Mettille qui, conjointement avec nos deux députés, la présenta au Prince, qui toutefois ne leur donna pas beaucoup d'espoir.

Chaque député avait deux gros écus par jour ; les troupes autrichiennes coûtaient deux cent louis par mois, seulement pour le pain et les légumes que leur donnait le Prince. Son Altesse fit proposer par son commissaire à l'Assemblée de se charger de cette dépense, vu que c'était pour le bien du pays qu'il avait fait venir le régiment impérial.

Il était dû aux Etats, savoir :

Par l'Ajoie, suivant obligation, 3,000 livres.

Par le grand chapitre d'Arlesheim, 2,000 louis empruntés pendant la régence, après la mort du Prince Simon Nicolas.

Par M. Gobel, suffragant et Evêque de Lida, alors Evêque de Paris, 12,500 livres.

Par Son Altesse, ce qu'elle a reçu de la caisse, 40,833 livres.

Il y avait en caisse, en espèces, 6,352 liv. 2 s. 6 d.

Tolal : 87,685 liv. 9 s. 5 d., non compris les intérêts.

Le Prince répétait aux Etats 140,000 livres, mais on lui en contestait une bonne partie, par exemple, ceux faits pour l'échange du diocèse, dépense qui devait ne regarder que l'Evêché. Cet échange s'était fait par accommodement entre la France et le Prince Frédéric de Wangen, natif de Strasbourg ; à cette occasion le Prince avait cédé à la France le Chavelier et ce qu'on appelle la Ledergasse et il avait obtenu quelques autres avantages, par exemple, Franquemont

Notre chroniqueur raconte comment l'Evêque de Lida est parvenu à l'Evêché de Paris. Les Gobel, dit-il, doivent être de Thann ou des environs. Il est d'abord devenu chanoine du chapitre de Delémont, puis grand-chanoine à Arlesheim, ensuite vicaire général à Porrentruy, et sous le règne du Prince Frédéric de Wangen, son suffragant, enfin sacré Evêque sous le titre d'Evêque de Lida. Comme il passait pour un homme savant et beau parleur, il a été nommé député à l'Assemblée nationale pour le clergé de l'Alsace et pour soutenir les intérêts du Prince de Porrentruy, quoique dans la suite, le Prince lui ait retiré sa confiance, parce qu'on soupçonnait qu'il travaillait sous main pour devenir Evêque d'Alsace. Avant la Révolution de France, notre Prince était Evêque d'une grande partie de l'Alsace ; son diocèse s'étendait jusqu'au-delà de Schlestadt ; mais on a fait un Evêque pour l'Alsace qui a son siège à Colmar.

On avait fait dire au Prince de Porrentruy que, s'il voulait prêter le serment civique et résider à Colmar, on le laisserait en la jouissance de son Evêché, sinon qu'on procèderait à l'élection d'un autre, mais il n'y consentit pas.

Lorsque l'Assemblée nationale eut décidé que tous les ecclésiastiques et fonctionnaires seraient tenus de prêter le serment civique, ce décret fit dans toute la France une profonde sensation. Peu d'Evêques en place et peu de prêtres s'y soumirent. Ils furent donc remplacés par de simples prêtre, la plupart sans bénéfices. Comme l'Evêque de Lida avait été l'un des premiers à prêter ce serment, il sut si bien jouer son rôle qu'il fut nommé à l'Evêché de Paris, quoiqu'il l'eût été déjà auparavant à l'Evêché de Langres et à celui de Colmar.

Le 19 juin a été publiée sur le perron de l'hôtel-de-ville une ordonnance du Prince portant ordre d'arrêter M. Rengger et de l'amener mort ou vif moyennant une récompense de 50 louis d'or, et 20 louis d'or par tête pour un certain nombre d'individus désignés dans l'ordonnance.

Le sieur Buthod, de Porrentruy, secrétaire du Comité et un nommé Laville, de Chevenez, tous les deux notaires et géomètres, furent cités édictalement comme complices dans l'affaire Rengger.

D'une lettre de notre député aux Etats, M. Rais, il résulte que le commissaire d'Empire, M. de Greiffenegg, a signifié à l'assemblée des Etats que si quelques communautés ou bailliages remuaient encore, il leur serait envoyé des troupes à discrétion, à leurs frais, troupes qu'on ferait venir d'Autriche et en suffisance.

A Porrentruy, il fallait bien prendre garde aux propos que l'on tenait. C'est ainsi que des soldats demandant à un garçon tisserand où conduisait le chemin qu'ils lui montraient et celui-ci ayant répondu : en France, le dénoncèrent en disant qu'il leur avait indiqué le moyen de

déserter ; sur quoi on lui administra une volée de coups de bâtons, dont il mourut.

Il a passé à Delémont les nommés Voillat et Caillet, d'Alle, du parti de Rengger, chacun sur un petit chariot, bien enchaînés et escortés par des archers à cheval et une vingtaine de soldats de la garde de Porrentruy ; ils portaient un écriteau sur la poitrine et au dos, où étaient écrits en gros caractères français et allemands les mots : Perturbateur du repos public. Ils ont passé la nuit dans les prisons du Château et le lendemain ils furent dirigés sur les terres d'Empire. Leur condamnation porte les galères à perpétuité. Ils étaient revenus dans leur village pour fêter la dédicace de la St-Martin et c'est là qu'ils furent arrêtés.

Départ des Autrichiens. Arrivée des Français. 1792.

Depuis une huitaine de jours le bruit courait que les Autrichiens allaient quitter Porrentruy. Déjà les principales maisons de la ville envoyoyaient des chariots de butin contre la Suisse. Les 24, 25 et 26 avril la panique était générale. A Porrentruy, St-Ursanne, Delémont tout était en mouvement, la nuit comme le jour. On traînait son butin d'un point à un autre ; les uns pleuraient, gémissaient, tombaient en faiblesse, d'autres étaient menés sous le bras dans des carrosses ; on eût dit qu'on allait être pillé, brûlé, massacré.

Jour et nuit le chapitre de Moutier-Grandval, résidant à Delémont, encaissait ses papiers, titres, objets précieux. M. de Rosé, custos du chapitre et M. Claude-Joseph Verdant, sculpteur, auteur de la chronique, placèrent dans de grandes caisses le buste de St-Germain, en argent, son missel, son calice, etc., les chandeliers d'argent, la grande croix et celle qui se porte à la procession, un encensoir et quelques autres effets en argent, les plus beaux

ornements en drap d'or, etc. Toutes les caisses furent expédiées à Soleure.

Les personnes de Delémont qui prirent la fuite sont le Grand-Bailli de Rinck, sa fille la chanoinesse, l'épouse de son fils Charles, administrateur et leurs enfants. Charles et Conrad, chanoine, restèrent ; en outre M^{me} de Verger et ses trois filles, M. de Maler, son épouse et ses enfants. De Porrentruy on expédiait des voitures chargées d'objets de ménage jusqu'à de vieux cuveaux de lessive et de choux salés.

C'est le 27 avril, vers les 6 heures du matin, que les Autrichiens arrivèrent à Delémont. Après s'être rafraîchis, ils se mirent en marche jusqu'à Reinach, le même jour, sans faire aucun désordre sur leur passage.

Ce départ réjouissait les uns, attristait les autres et beaucoup n'osaient rien dire. Néanmoins la situation était bien triste, bien critique ; l'arrivée des Français ne pronostiquait rien de bon.

Le 29 avril, vers les 9 heures du matin, un maréchal des logis des dragons d'Angoulême se présente à la porte de la ville et demande à parler aux maîtres de Delémont ; on le conduit chez M. Moreau, lieutenant de la Vallée ; il descend de son cheval, prend ses deux pistolets en main, entre et lui dit qu'il fallait préparer des logements pour une centaine de dragons et pour environ 800 hommes d'infanterie. Il fallait bien y passer. On s'empressa donc de distribuer tout ce monde chez les bourgeois et dans les maisons non occupées ; celles-ci en avaient jusqu'à 70 ; les granges en étaient remplies. Une huitaine mangeaient ensemble, deux jours dans une maison où il y en avait deux, deux jours dans une autre, au bout de 8 jours ils recommençaient à la première maison et ainsi de suite. On leur fournissait une charge de bois et une livre de sel par mois et la chandelle seulement pendant quelque temps. On se plaignait aussi de M. Wicka qui distribuait les logements un peu inégalement.

Le jour même du départ des Autrichiens, son Altesse quitta Porrentruy, accompagné d'Autrichiens jusqu'au chemin dit sur Repais près des Rangiers. C'est là que le Prince les quitta en prenant la route de Bienne où il arriva dans la nuit du 27 au 28 et où il tint sa résidence avec sa cour. — *Qui sait quand il reviendra !*

Une petite anecdote en passant.

Tandis que tous les grands s'en allaient, les domestiques de M. de Schnorff, Grand-Chanoine à Arlesheim, vieillard de près de 80 ans, lui demandèrent le soir s'il ne voulait pas faire comme les autres, encaisser ses effets et partir. Il répondit *qu'il voulait se coucher*; le lendemain matin, on lui fit les mêmes observations. — *Je veux aller... dire ma messe.* Après la messe, on insista de nouveau. — *Apportez-moi mon... chocolat.* Le chocolat pris, on attendait qu'il donnât l'ordre du départ; pressé vivement, il dit très tranquillement *ce qu'il voulait pour son dîner.* Après dîner on recommença de nouveau. Alors il donna très stoïquement cette déclaration: Je ne veux pas qu'on sauve de ma maison la moindre des choses. Si Dieu veut que nous soyons pillés, nous pourrons l'être partout ailleurs; je suis résigné à sa volonté; arrive que pourra. Je ne sortirai pas de la maison; j'attends tout évènement, Dieu nous préservera ici comme ailleurs.

Le mouvement des troupes s'accentuait de plus en plus. Un bataillon de volontaires nationaux et un de chasseurs à pied et à cheval passèrent à Delémont et allèrent cantonner à Laufon, Aesch, Reinach et aux environs; il y en avait à Saint-Ursanne, aux Rangiers, dans les métairies. Delémont a eu de la chance de ne pas être chargé de volontaires, qui étaient méchants, indisciplinés, n'écoulant rien. Ils espéraient pourtant rester. En passant devant la cour du Château, ils disaient, à la vue des armes du Prince: Demain elles n'y seront plus; elles seront remplacées par les fleurs de lys. Ils disaient qu'ils iraient jusqu'à Vienne pour détrôner l'Empereur. Un camarade, vieux militaire, leur dit alors: Mes enfants, vous avez

encore bien des journées à faire avant que d'être à Vienne ; croyez-vous qu'il n'y a pas de monde de l'autre côté du Rhin ? Ils se vantaien que notre pays appartenait déjà à la France et qu'ils l'avaient conquis.

Le général de Ferrière n'avait gardé à Delémont que des troupes de ligne, le bataillon de Touraine, qui fut relevé par le régiment de Guyenne ; celui de Touraine était réparti à Develier, Courtételle, Courroux et Soyhières. Les volontaires des Rangiers formaient deux camps, l'un au-dessus des Rangiers, le second de l'autre côté, au lieudit *Prés de l'autel* ou la *Chapelle St-Martin*, dont on découvre encore des vestiges.

Dans ces entrefaites, Rengger faisait une tournée dans l'Ajoie, la Montagne des Bois, la prévôté de St-Ursanne, ainsi que dans les vallées et bailliages allemands pour s'attirer des partisans. A Delémont, en présence du général, d'une bande de paysans et de quelques bourgeois, il pérorait contre l'ancien régime. Il avait dressé un plan portant la déchéance du Prince, la suppression des chapitres, des moines, des couvents, l'abolition des dîmes, etc., le remplacement des magistrats des villes ; le Prince aurait reçu une pension de 12,000 livres de France. Le pays serait érigé en république ; des fortifications seraient construites aux frais de la France et on aurait toujours des troupes françaises en garnison.

Toutefois ce plan était peu goûté ; on paraissait peu disposé à seconder Rengger dans son entreprise ; c'est qu'il ne faisait pas miroiter l'argent : l'argent, ce grand levier, lui manquait.

Si Rengger n'avait pas eu l'uniforme de volontaire national, on lui aurait bien vite donné son reste. Un garde police, nommé Monnin, de Glovelier, s'était offert pour cela à M. Moreau, lieutenant, qui s'y opposa à cause de l'uniforme ; les troupes françaises n'auraient pas manqué de dire qu'on les attaquait dans l'un de leurs camarades et c'est ce qui a empêché le coup. Rengger en fut averti sous main, et ne se croyant plus en sûreté au cabaret de

la Tour-Rouge, il partit le même jour en se faisant escorter jusqu'à Cornol par des canonniers encore à Delémont.

A son départ, le Prince avait établi un Conseil de régence pour administrer l'Evêché. Il siégeait au château. Rengger, revenu de Delémont, avait attroupé une bande de paysans d'Ajoie, armés de bâtons, pour surprendre le château. Il fit d'abord mettre le feu au magasin à bois, mais l'attaque fut repoussée, sous la direction de l'architecte Pâris, par les gardes et les domestiques. Ils firent feu ; un paysan tomba mort sur place ; un autre, blessé, fut porté à l'hôpital, en exhalant toutes sortes d'impréca-tions contre Rengger ; du château il n'y eut qu'un chasseur de tué, un nommé Vouille, d'Epauvilers, par un paysan de Cornol, au moment que Vouille visait Rengger. M. Paris n'avait pas voulu permettre de tirer le canon, qui était braqué et chargé à mitraille ; il permit seulement de lâcher un coup par dessus les assaillants.

Le 17 mai, Rengger s'enfuit à Delle presqu'en chemise, abandonnant son habit, ses papiers et tous ses objets, qui, du reste, étaient bien peu de chose. Peu après, le 24 mai, il réunit une bande de paysans à Boncourt, fit dresser un arbre de liberté et proclama la *République rauracienne*. Certaines communautés d'Ajoie consentirent un emprunt de quelques mille livres pour subvenir aux frais de l'entreprise.

Dans ce temps-là, des paysans de Cornol arrêtèrent le postillon de la diligence qui conduisait un étranger et deux caisses de bouteilles de vin à destination du Prince alors à Bienne ; ils s'en emparèrent et voulaient pendre le postillon et l'étranger parce qu'ils ne portaient pas la cocarde nationale ; ce n'est qu'à force que l'étranger, marchand suisse, leur paya à boire, qu'ils purent continuer leur route mais sans les caisses. Toutefois, le lendemain, quelques personnes sensées de la localité firent asseoir la commune et il fut décidé que les objets enlevés seraient restitués. Le délégué était chargé de dé-

clarer que la communauté était au désespoir de ce qu'il se fût trouvé dans le village des sujets assez pervers pour commettre une pareille action, et que la communauté les désavouait hautement. A son arrivée à Delémont, il fut reçu par M. Pallain, receveur du Prince, qui l'envoya coucher à la *Cigogne*, en chargeant le cabaretier d'avoir bien soin de lui et de son cheval, et qu'il paieraît la dépense au nom de S. A. Il n'y avait pas que des gens de Cornol qui se livrassent à de semblables méfaits ; les volontaires, campés aux Rangiers, enlevèrent plusieurs fois, des voitures du Prince allant à Bienne, du vin, du grain et autres denrées ; cependant le général ordonnait toujours de restituer et de laisser passer les voitures.

Dans le courant d'août et de septembre, Porrentruy était sans cesse sur le qui-vive. Quelques centaines d'hommes n'attendaient qu'un moment favorable pour surprendre la ville, mais leur tentative n'aboutit pas, bien que les Français des frontières cherchassent, à l'aide de fourberies et de faussetés, un prétexte pour saccager Porrentruy et le pays ; ils ne pouvaient souffrir que le pays n'eût pas encore adopté leur nouvelle Constitution ; ils enrageaient de ce qu'on restait toujours attaché au Prince et à la vieille Constitution de l'Evêché. A deux reprises des militaires se plaignirent au général qu'on avait tiré contre eux en passant près de Porrentruy. C'était d'abord un capitaine des volontaires alors à St-Ursanne. Tandis qu'il allait à Belfort, accompagné d'un soldat, il aurait eu son chapeau percé d'une balle. Il l'envoya au général disant qu'un des chasseurs de S. A., caché dans le Fahy, lui avait tiré dessus et que les gens du château ne faisaient que rôder dans les environs pour surprendre les Français qui passaient par là, et cela par les ordres de M. de Rinck (chevalier et capitaine au régiment de Reinach, qui était allé volontairement au château pour commander la garde). Un autre était un dragon. De retour de Belfort, où il était allé en ordonnance, il vint à Delémont chez le général

lui montrer son casque aussi percé d'une balle. Les volontaires, les canonniers, etc., exaspérés, se disposaient à brûler Porrentruy et le château, mais le général s'y opposa énergiquement. Un autre canonnier vint aussi se plaindre au général qu'un individu du château l'avait mis en joue lorsqu'il était à une fenêtre de la *Cigogne*. Voici ce qu'il en est. Un des partisans de Rengger, l'horloger Crétin, dont il a déjà été parlé, avait obtenu sa grâce sur sa promesse qu'il ne se mêlerait plus des complots des factieux. Néanmoins il recommença plus que jamais à agiter et à répandre des libelles contre le Prince et le gouvernement. Il fut de nouveau arrêté et mené en prison, mais par précaution il était défendu à tous bourgeois de sortir de la maison et d'ouvrir aucune fenêtre, sinon on ferait feu sur ceux qui y contreviendraient. Ce canonnier s'étant mis à la fenêtre on lui cria simplement de se retirer ; c'en fut assez pour porter plainte. Heureusement tous les rapports des soldats furent trouvés faux ; et il a été prouvé que tout se tramait à Belfort pour forger un prétexte à s'emparer du château et de Porrentruy et traiter l'Evêché comme un pays conquis. Les Belfortains faisaient toutes sortes d'avanies à Porrentruy jusqu'à aller à l'église du Collège prendre les reliquaires sur les autels, qu'ils pendaient devant eux en se promenant par la ville.....

C'est par erreur que dans l'en-tête de cette *Chronique* nous l'avons attribuée à *Chariatte* (p. 183) ; le sculpteur Verdat en est l'auteur, comme il le déclare lui-même (p. 206).